REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le

5 février 2021

et qu'elle a été faite le

5 février 2021

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 37

Absents suppléés : 1

Absents excusés: 10

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2021_02_009

Objet:

Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (6h92)

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Recu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le 23/02/2021 COMMUNAUTE DE COMM ID: 039-243900560-20210223-DCC2021_02_009-DE

1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 11 février 2021

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt et un, le 11 février

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à FRAISANS (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérôme FASSENET Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Salans: M. Philippe SMAGGHE Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés : Rouffange : M. Jean-Yves BOILLON

Absents excusés : Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Stéphanie PICOT Etrepigney : M. Laurent CHENU Monteplain : M. Luc BEJEAN Orchamps Mme Barbara PANOUILLOT Ougney : M. Cédric IVANES Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Yves COINCENOT Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Hubert BACOT

Procurations de vote :

Mandants: Orchamps Mme Barbara PANOUILLOT Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Yves COINCENOT

Mandataires : Orchamps : M. Régis CHOPIN La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Salans : M. Philippe SMAGGHE

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h11 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES

ID: 039-243900560-20210223-DCC2021_02_009-DE TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale:

Vu l'avis du Comité Technique en date 8 février 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins du service de la Communauté de Communes Jura Nord, il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire à ces besoins ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade, ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet, à raison de 6h92 hebdomadaire ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs :
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD. Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41 Contre: 0 Abstention: 0